

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**SEANCE DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 30 SEPTEMBRE 2021**

**DELIBERATION N°2021.00397**

**SITE PATRIMONIAUX REMARQUABLES DE SAINT-ETIENNE - DESIGNATION  
DES MEMBRES DE LA COMMISSION LOCALE**

Le Conseil Métropolitain a été convoqué le 24 septembre 2021

Nombre de membres en exercice : 123

Nombre de présents : 85

Nombre de pouvoirs : 19

Nombre de voix : 104

**Membres titulaires présents :**

M. Gilles ARTIGUES, M. Abdelouahb BAKLI, Mme Christiane BARAILLER, Mme Caroline BENOUMELAZ, M. Eric BERLIVET, Mme Nora BERROUKECHE, Mme Michèle BISACCIA, M. Cyrille BONNEFOY, M. Bernard BONNET, M. Vincent BONY, M. Lionel BOUCHER, M. Patrick BOUCHET, M. Gilles BOUDARD, M. Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA, M. Denis CHAMBE, M. André CHARBONNIER, M. Marc CHASSAUBENE, Mme Laura CINIERI, Mme Viviane COGNASSE, M. Germain COLLOMBET, M. Pierrick COURBON, M. Jordan DA SILVA, M. Charles DALLARA, M. Jean-Luc DEGRAIX, Mme Marianne DELIAVAL, M. Philippe DENIS, M. François DRIOL, M. Christian DUCCESCHI, Mme Marie-Pascale DUMAS, Mme Isabelle DUMESTRE, M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS, M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, Mme Marie-Christine GOURBEYRE, M. Daniel GRAMPFORT, Mme Catherine GROUSSON, M. Jacques GUARINOS, M. Georges HALLARY, M. Marc JANDOT, M. Christian JOUVE, M. Christian JULIEN, Mme Delphine JUSSELME, Mme Siham LABICH, Mme Pascale LACOUR, M. Denis LAURENT, M. Yves LECOCQ, M. Claude LIOGIER, M. Olivier LONGEON, M. Julien LUYA, Mme Brigitte MASSON, Mme Nathalie MATRICON, M. Patrick MICHAUD, Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE, M. Yves MORAND représenté par Mme Christine HEYRAUD, Mme Aline MOUSEGHIAN, Mme Djida OUCHAOUA, M. Tom PENTECOTE, M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU, Mme Marie-Jo PEREZ, M. Marc PETIT, Mme Nicole PEYCELON, Mme Christel PFISTER, M. Jean-Philippe PORCHEROT, Mme Clémence QUELENNEC, M. Ali RASFI, Mme Brigitte REGEFFE, M. Hervé REYNAUD, Mme Nadia SEMACHE, M. Christian SERVANT, Mme Corinne SERVANTON, M. Gilbert SOULIER, Mme Eveline SUZAT-GIULIANI, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY,

**RECU EN PREFECTURE**

Le 13 octobre 2021

VIA DOTELEC - iXBus

99\_DE-042-244200770-20210930-D2021003970

DATE D’AFFICHAGE :13 octobre 2021

Mme Julie TOKHI, M. Daniel TORQUES, Mme Laetitia VALENTIN, M. Julien VASSAL,  
Mme Eliane VERGER LEGROS

**Pouvoirs :**

Mme Nicole AUBOURDY donne pouvoir à Mme Nadia SEMACHE,  
M. Denis BARRIOL donne pouvoir à M. Régis CADEGROS,  
Mme Nicole BRUEL donne pouvoir à M. François DRIOL,  
M. Christophe CHALAND donne pouvoir à Mme Eveline SUZAT-GIULIANI,  
Mme Catherine CHAPARD donne pouvoir à M. Régis CADEGROS,  
M. Marc CHAVANNE donne pouvoir à Mme Corinne SERVANTON,  
M. Paul CORRIERAS donne pouvoir à Mme Nicole PEYCELON,  
M. Frédéric DURAND donne pouvoir à M. Charles DALLARA,  
M. Jean DUVERGER donne pouvoir à M. Olivier LONGEON,  
Mme Véronique FALZONE donne pouvoir à M. Claude LIOGIER,  
M. David FARA donne pouvoir à M. Hervé REYNAUD,  
M. Martial FAUCHET donne pouvoir à M. Denis LAURENT,  
M. Guy FRANCON donne pouvoir à M. Gaël PERDRIAU,  
Mme Marie-Eve GOUTELLE donne pouvoir à Mme Nora BERROUKECHE,  
M. Robert KARULAK donne pouvoir à M. Gaël PERDRIAU,  
M. Samy KEFI-JEROME donne pouvoir à M. Abdelouahb BAKLI,  
Mme Laurence RICCIARDI donne pouvoir à Mme Brigitte REGEFFE,  
M. Jean-Marc SARDAT donne pouvoir à M. Gilbert SOULIER,  
M. Jacques VALENTIN donne pouvoir à Mme Marie-Christine THIVANT,

**Membres titulaires absents excusés :**

M. Jean-Alain BARRIER, M. Jean-Luc BASSON, M. Jean-Pierre BERGER,  
Mme Audrey BERTHEAS, Mme Jennifer BONJOUR, M. Kamel BOUCHOU,  
M. Henri BOUTHEON, Mme Frédérique CHAVE, M. Fabrice DUCRET,  
M. Jérôme GABIAUD, M. Michel GANDILHON, M. Rémy GUYOT, M. Bernard LAGET,  
Mme Solange MORERE, M. Jean-Paul RIVAT, M. Jean-Louis ROUSSET,  
M. Marc TARDIEU, M. Gérard TARDY, M. Jean-Marc THELISSON

**Secrétaire de Séance :**

M. Tom PENTECOTE

## **DELIBERATION DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 30 SEPTEMBRE 2021**

### **SITE PATRIMONIAUX REMARQUABLES DE SAINT-ETIENNE - DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION LOCALE**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 5217-2,

Vu l'article L153-9 du Code de l'urbanisme,

Vu la loi n° 2016-925 du 7 juillet 2016 relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine,

Vu l'article D631-5 du Code du patrimoine, créé par le décret n°2017-456 du 29 mars 2017 relatif au patrimoine mondial, aux monuments historiques et aux sites patrimoniaux remarquables qui définit la composition des commissions locales,

Vu l'arrêté préfectoral n°04-259 en date du 7 juin 2004 créant la Zone de Protection du Patrimoine Architectural Urbain et Paysager (ZPPAUP) Tarentaize Beaubrun,

Vu l'arrêté préfectoral n°04-255 en date du 7 juin 2004 créant la Zone de Protection du Patrimoine Architectural Urbain et Paysager (ZPPAUP) Crêt-de-Roc,

Vu la délibération du Conseil Municipal de Saint-Etienne, dans sa séance du 6 juin 2016 approuvant la création des Aires de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP) Centre-Nord et Couriot Manufacture,

Vu la délibération du Conseil Municipal de Saint-Etienne, dans sa séance du 6 février 2012, prescrivant l'élaboration d'une Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP) sur le centre sud de la commune de Saint-Etienne, définissant les modalités de concertation et la composition de la commission locale en charge des AVAP,

Vu la délibération du Conseil Municipal de la commune de Saint-Etienne en date du 06 juin 2014 modifiant la composition de la commission locale en charge du suivi des AVAP,

Vu la délibération du Conseil Métropolitain de Saint-Etienne Métropole, dans sa séance du 22 mars 2018, tirant le bilan de la concertation et arrêtant le projet de création du SPR Centre Sud de la commune de Saint-Etienne,

Considérant que Saint-Etienne Métropole est compétente pour poursuivre les procédures de création de SPR engagées par ses communes membres, en tant qu'autorité compétente en matière de Plan Local d'Urbanisme (PLU),

Considérant qu'il ne semble pas opportun de constituer une commission locale unique pour l'ensemble des SPR du territoire métropolitain comme le permet l'article D631-5 alinéa 2 du code du patrimoine,

Considérant que la procédure de création du SPR Centre sud de Saint-Etienne est en cours,

Considérant que quatre autres SPR (Tarentaize Beaubrun, Crêt-de-Roc, Centre-nord et Couriot Manufacture) sont en vigueur sur la commune de Saint-Etienne,

Il convient de désigner les membres de la commission locale des SPR de Saint-Etienne, qui pourra se réunir, à la fois, dans le cadre de la procédure de création du SPR Centre sud en cours et dans celui du suivi des autres SPR en vigueur sur la commune, conformément au rôle attribué à cette instance par l'article L631-3 du Code du patrimoine.

Pour rappel, cette instance comprend :

- Des membres de droit :
  - le Président de la commission,
  - le Maire de la commune concernée,
  - Madame la Préfète,
  - le Directeur de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC),
  - l'Architecte des Bâtiments de France (ABF).
- un maximum de quinze membres nommés dont :
  - un tiers d'élus au Conseil Métropolitain,
  - un tiers de représentants d'associations ayant pour objet la protection, la promotion ou la mise en valeur du patrimoine,
  - un tiers de personnalités qualifiées.

Pour chacun des membres nommés, un suppléant doit également être désigné.

Sont proposés, au titre des membres de la commission locale des SPR de la commune de Saint-Etienne :

- Présidence de la commission : Monsieur Gaël Perdriau, Président de Saint-Etienne Métropole et maire de la commune concernée. En cas d'absence ou d'empêchement, le Président pourra donner mandat à un autre membre du collège d'élus,
- Au titre des élus de Saint-Etienne Métropole :
  - Titulaire : Monsieur Gilles Thizy, Vice-Président en charge de la cohésion territoriale et de la stratégie foncière  
Suppléant : Madame Nadia Semache, Conseillère métropolitaine déléguée auprès de Gilles Thizy, adjointe au maire de Saint-Etienne en charge de l'emploi et de l'insertion
  - Titulaire : Monsieur Robert Karulak, Vice-Président en charge du patrimoine et du tourisme  
Suppléant : Monsieur Daniel Torgues, Conseiller métropolitain délégué auprès de Monsieur Karulak, Maire de Sainte-Croix-en-Jarez
  - Titulaire : Monsieur Jean-Pierre Berger, conseiller métropolitain et adjoint au maire de Saint-Etienne en charge de l'urbanisme et du logement  
Suppléant : Monsieur Marc Chassaubéné, Vice-président en charge du design, de la culture et du numérique et adjoint au maire de Saint-Etienne en charge de la culture, du design et de la valorisation du patrimoine

- Au titre des représentants d'associations ayant pour objet la protection, la promotion ou la mise en valeur du patrimoine :
  - Titulaire : Philippe Peyroche, Membre de l'Association Histoire et Patrimoine  
Suppléant : Cendrine Sanquer-Chapuis, Présidente, Association Histoire et Patrimoine
  - Titulaire : Marie-Eve Maret, Présidente, Association ARCO  
Suppléant : Jacques Stribick, Délégué Général, Association ARCO
  - Titulaire : Jean-Pierre Duhamel, Vice-Président, Association Les Amis du Musée d'Art et d'Industrie  
Suppléant : Nicolas Faure, Président, Association Les Amis du Musée d'Art et d'Industrie
  
- Au titre des personnalités qualifiées :
  - Titulaire : Monsieur Robert Belot, Directeur du Département des études en Patrimoines et Paysages Culturels de l'Université Jean Monnet (UJM)  
Suppléant Monsieur Luc Rojas, Enseignant chercheur au laboratoire Environnement Ville et Société UJM
  - Monsieur Jacques Porte, Directeur de l'Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Saint-Etienne (ENSASE)  
Suppléant, Monsieur Jorn Garleff, responsable du champ histoire à l'ENSASE
  - Monsieur Franck Lebail, Architecte associé co-gérant de Novae  
Suppléant : Julien Rivat, Architecte, Directeur de l'Atelier d'architecture Rivat

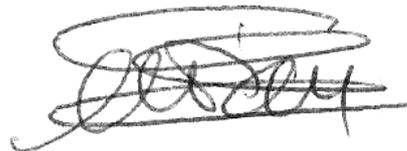
Il est précisé que la commission locale adoptera un règlement intérieur fixant ses conditions de fonctionnement, conformément à l'article D631-5 du code du patrimoine.

**Le Conseil Métropolitain, après en avoir délibéré :**

- **approuve la composition de la commission locale des Sites Patrimoniaux Remarquables de Saint-Etienne, telle qu'elle est proposée ci-dessus.**

**Ce dossier a été adopté à l'unanimité.**

**Pour extrait,  
Le Président,**



**Gaël PERDRIAU**